

Les syndicats s'engagent dans le référendum contre la RIE III, qui multiplie les cadeaux aux grandes entreprises. Ils dénoncent une contre-réforme qui décuplerait l'austérité.

Signez le référendum!

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

Les actionnaires ont dû soupirer de satisfaction. Vendredi 17 juin, l'Assemblée fédérale a adopté le troisième volet de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Le Parti socialiste, les Verts, l'Union syndicale suisse et le SSP ont lancé le référendum contre un projet qui «causera des pertes exorbitantes de recettes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes».

Le cœur de la RIE III consiste dans la suppression des «statuts fiscaux spéciaux» dénoncés par l'Union européenne et l'OCDE, qui permettent à 24 000 entreprises internationales ayant leur siège en Suisse de payer des impôts extrêmement bas sur leurs bénéfices.

D'un point de vue syndical, il est tout à fait juste de supprimer ces outils de dumping fiscal. Mais la droite a profité de l'opération pour «accorder aux entreprises et à leurs actionnaires des privilèges fiscaux toujours plus étendus», comme le dénonce l'Union syndicale suisse.

PRIME AU DUMPING. La RIE III permettra d'abord aux gouvernements cantonaux de baisser drastiquement leur taux d'imposition des personnes morales. Dans ce but, la Confédération augmentera la part de l'impôt fédéral direct qu'elle ristourne aux cantons, qui passera de 17% à 21,2%. Les caisses fédérales financeront ainsi le dumping fiscal à hauteur de 1,1 milliard de francs par année. Même les cantons dans lesquels le poids des sociétés à statuts spéciaux est très limité, comme Berne ou Zurich, se sont lancés dans la brèche.

Les grandes entreprises se frottent les mains: «Beaucoup de sociétés étrangères avaient prévu de payer environ 24% d'impôts sur le bénéfice, parce que leurs activités prévues en Suisse ne leur auraient pas permis de bénéficier d'un statut fiscal spécial. Bonne nouvelle: ces sociétés ne paieront que de 12% à 16%, en fonction du canton. Parmi les concurrents sérieux de la Suisse, seule l'Irlande fait mieux en moyenne avec ses 12,5%», résume Philippe D. Monnier, un administrateur de sociétés internationales¹. En plus de taux d'imposition réduits, la RIE III propose une «boîte à outil fiscale» à l'intention des grandes entreprises:

- la Patent box leur permettra de déduire de leur facture fiscale – à hauteur de 90% – les revenus tirés de la propriété intellectuelle;

- les frais de recherche et développement pourront être soustraits... à hauteur de 150%;

- les cantons pourront permettre aux firmes financées en grande partie par des fonds propres de déduire du bénéfice imposé un montant correspondant aux intérêts fictifs (dits «notionnels») qu'elles auraient pu obtenir en plaçant une partie

de ce capital en Bourse. Le mécanisme est présenté comme une «boîte noire» pour les finances publiques.

Pour compléter, rappelons que «les exonérations fiscales (maximum 100% pendant dix ans dans certaines régions) resteront possibles et n'ont même pas été un sujet de discussion»². Sans oublier que deux autres baisses fiscales de poids – l'introduction d'une taxe au tonnage pour les entreprises de transport maritime et la suppression du droit de timbre –, sorties du paquet de la RIE III pour faciliter son adoption, sont programmées pour revenir sur le tapis.

INJUSTICE REVENDIQUÉE. La RIE III balaie toute once d'équité. Comme le souligne le président du PSS Christian Levrat, les grandes entreprises seront imposées à un taux de 3%, alors que les particuliers le sont entre 15% et 30%³. Même la NZZ, le quotidien bourgeois qui mène activement campagne en faveur de cette révision, reconnaît que ses entourloupes fiscales sont difficiles à justifier⁴.

Les conséquences de l'opération ne font pas un pli: comme l'affirme l'Union des villes suisses, «les programmes d'austérité devraient être remis sur le tapis»⁵. Sébastien Guex, professeur à l'Université de Lausanne et spécialiste des questions fiscales, estime les pertes pour les collectivités entre 5 et 8 milliards de francs par année. Anticipant la contre-réforme, la NZZ appelle d'ailleurs les cantons à «continuer leurs efforts d'économies»⁶. Pendant que les communes se font des cheveux blancs. À l'image de Villars-sur-Glâne, dans le canton de Fribourg, qui se prépare à une baisse des recettes provenant des personnes morales de l'ordre de 57%!

Pour faire accepter son bébé, la droite joue sur la peur. Selon elle, nombre d'entreprises quitteront le sol helvétique si la loi est refusée. Un argument douteux. Car, comme le souligne Philippe Monnier: «La Suisse dispose d'une myriade d'autres atouts considérables pour attirer les entreprises étrangères et ces atouts sont beaucoup plus importants que les atouts fiscaux: des écosystèmes très développés dans de nombreux domaines (sciences de la vie, informatique, etc.), de la main-d'œuvre hautement qualifiée, un droit du travail très flexible et tant d'autres avantages»⁷.

Le référendum court jusqu'à la fin septembre. Un exemplaire de la feuille référendaire est encarté dans ce journal. À vos stylos! ■

¹ *L'Agefi*, 21 juin 2016.

² *Idem*.

³ *24 heures*, 17 juin 2016.

⁴ *NZZ*, 18 juin 2016.

⁵ Communiqué de l'Union des villes de Suisse, 17 juin.

⁶ *NZZ*, 10 juin 2016.

⁷ *L'Agefi*, *ibidem*.

L'application du projet Prévoyance vieillesse 2020 prêterait les salariés peu ou pas qualifiés ainsi que les bas salaires au moment de la retraite, selon une étude récente.

Un paquet d'inégalités

LAURE KAESER . PÔLE DE RECHERCHE LIVES¹

Le projet de réforme des rentes vieillesse, porté par la Confédération sous le nom de Prévoyance 2020, prône, pour le dire trivialement, que «vivre plus longtemps, c'est travailler plus longtemps». Cependant, ce projet élude la complexité des facteurs accompagnant le passage à la retraite et ignore les inégalités observables en fin de vie. Malgré la hausse de l'espérance et de la qualité de vie, d'importantes inégalités sociales persistent en Suisse, notamment entre populations native et étrangère. Il en va de même pour le choix du moment du départ à la retraite.

CONDITIONS DE VIE HÉTÉROGÈNES. Cette évolution vers un prolongement de la vie active ne tient pas compte que tous les individus ne parviennent pas à l'âge de la retraite avec les mêmes ressources et conditions de vie. Les études scientifiques sur les parcours de vie démontrent abondamment cette hétérogénéité, soulignant en particulier les effets nocifs du cumul des désavantages en fonction de facteurs tels que la situation socioprofessionnelle, le niveau d'instruction, le revenu ou encore les caractéristiques de l'habitat. L'enquête Vivre – Leben – Vivere (VLV), menée depuis 2011 dans plusieurs cantons de Suisse auprès de personnes âgées entre 65 et 79 ans, met en évidence ces différences: à Genève par exemple, 38% de l'ensemble des personnes enquêtées déclarent avoir un mauvais état de santé ou émettent des réserves à ce sujet; ce taux monte à 47,2% pour les personnes originaires d'Espagne, à 52,3% pour celles provenant d'Italie et à 69,7% pour les natifs du Portugal. Visiblement, les conditions de vie à l'âge de la retraite varient considérablement selon les pays d'origine, reflétant ainsi la politique de migration des Trente Glorieuses, liée au besoin de main-d'œuvre saisonnière et peu ou pas qualifiée pour les secteurs de la construction, de la production industrielle ou du nettoyage, aujourd'hui encore très majoritairement occupés par de la main-d'œuvre étrangère. Pour les aînés d'aujourd'hui, les données de l'enquête VLV confirment la prééminence de la main-d'œuvre issue de la migration dans des secteurs professionnels dits «manuels»: le pourcentage de manuels qualifiés et non qualifiés atteint 77,7% chez les personnes d'origine italienne, 71,4% chez les personnes d'origine espagnole et 68,9% chez les personnes d'origine portugaise, contre 24,1% dans la population générale à Genève et Bâle.

VULNÉRABLES PÉNALISÉS. En termes de prévoyance, l'état de santé dégradée de

ce segment de la population et sa proportion prééminente dans la main-d'œuvre peu ou pas qualifiée se traduisent inéluctablement par un taux plus élevé de retraite anticipée. L'enquête VLV permet d'examiner les motifs de retrait de la vie active, que nous avons regroupés en sept catégories pour les populations bâloise et genevoise en général, ainsi que pour la population issue de la migration des deux cantons réunis.

Pour la population en général, les motifs de retraite anticipée sont liés à plusieurs facteurs, comme (1) une restructuration, un licenciement ou une proposition venant de l'entreprise, (2) une décision personnelle pour «profiter de la vie» ainsi que (3) la pénibilité du travail. Chez la population âgée immigrée, la pénibilité du travail ressort indéniablement comme motif principal de retraite anticipée: parmi les personnes qui prennent une retraite anticipée, près d'une personne sur deux issue de la migration déclare avoir été contrainte de quitter le marché du travail à cause des facteurs de santé liés à cette pénibilité.

Dans le système de retraite suisse fondé sur trois piliers, la réforme Prévoyance 2020 creusera davantage le fossé entre ceux et celles qui peuvent travailler plus longtemps d'une part, et ceux et celles qui sont contraints de se retirer du marché du travail sans pouvoir aller «jusqu'au bout». Si le premier pilier du système de prévoyance suisse, l'AVS, est le plus égalitaire – puisque obligatoire quel que soit le statut professionnel –, le montant du deuxième pilier varie quant à lui en fonction du niveau de salaire, du nombre d'années de cotisation, du montant de la cotisation apportée par l'employeur et du régime de cotisation de la caisse de pension. Enfin, le troisième pilier dépend de la capacité individuelle à épargner, autrement dit du revenu individuel, et désavantage donc les bas salaires.

Par conséquent, une hausse de l'âge de retraite ou une incitation à prolonger la vie active, comme le propose la réforme, pénaliseront les personnes les plus vulnérables, telles que de nombreux immigrés âgés peu ou pas qualifiés, qui jusqu'à présent ont été contraints de se retirer du marché de l'emploi en raison de leur santé fragilisée.

Force est donc de constater que la réforme Prévoyance professionnelle 2020 contient le potentiel de creuser davantage les inégalités. ■

¹ Le texte publié ici est une version écourtée d'un article intitulé: «Prévoyance 2020: une réforme vers plus d'inégalités sociales?». Paru dans le *Policy Brief* numéro 2 (2016) du LIVES.